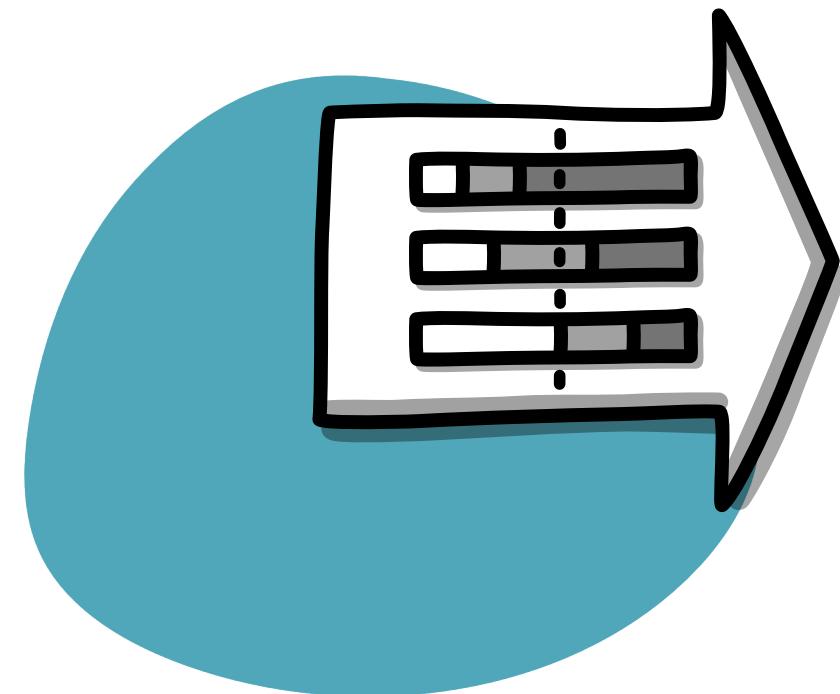




ÉCOCRATIE

JUGEMENT MAJORITAIRE

Prendre une décision *collective*



ÉCOCRATIE

DÉCISION PAR JUGEMENT MAJORITAIRE

Bienvenue dans ce mini livret sur le jugement majoritaire. Nous espérons de tout cœur qu'il vous plaira et qu'il vous sera utile.

Bonne lecture à vous !

VOUS EN VOULEZ PLUS ?

Accédez gratuitement à des vidéos pédagogiques et à des livrets complets sur notre centre de ressources.

Notre centre ressource regroupe :

- Plus de 500 pages de documentation ressource en plusieurs livrets
- Plus de 30 processus
- Des extraits de vidéos pédagogiques

<http://bit.ly/3Q1xBs7>



CONTRIBUTION

Yvan Schallenberger

Joy Robert

CONTACT & RÉSEAUX SOCIAUX

 info@presence-active.org

 presence-active.org

 linkedin.com/school/présence-active/

 facebook.com/presence.active.org

 youtube.com/@presence-active

LICENCE LIBRE

NOTRE CONTRIBUTION AU MONDE

Ce livret et ces fiches sont mises à disposition sous licence libre « creative commons » par Présence Active.

CC-BY-SA Présence Active 2025

CC : Creative Commons, c'est le nom anglais de la licence libre.

BY : Rend l'œuvre accessible à tous et toutes, sous condition de citer la source de l'œuvre, en l'occurrence celle de Présence Active.

SA : Autorise l'utilisation et la modification de l'œuvre à condition que celle-ci reste partageable sous la même licence, en l'occurrence CC-BY-SA.

Présence Active a choisi d'offrir de nombreuses productions pédagogiques aux communs. Elles sont le fruit de plus de 15 ans d'explorations et d'expériences et aussi le fruits de nombreuses heures de conception, d'écriture, d'illustration, de corrections, etc. Nous nous reconnaissons à nous-même la grande valeur de ce que nous vous offrons. Par cette donation, nous souhaitons soutenir la diffusion de nouvelles pratiques collectives et contribuer ainsi à une évolution sociétale que nous appelons de tous nos vœux.

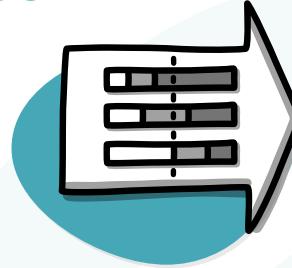


PRÉSENCE
ACTIVE

DÉCISION PAR JUGEMENT MAJORITAIRE

Prendre une décision collective basée sur les préférences du système-groupe

*Comment prendre une décision démocratique qui reflète véritablement la sagesse collective ?
Comment décider avec un grand groupe aux valeurs hétérogènes ?
Comment dépasser les limites du vote à la majorité simple ?*



Le jugement majoritaire est un mode de scrutin qui gagne en popularité, particulièrement dans les contextes de démocratie participative. Il produit des résultats plus représentatifs des préférences du groupe comparativement à d'autres modes de scrutin, notamment le vote à la majorité simple. Le jugement majoritaire est conçu pour identifier et choisir la meilleure proposition pour le système. L'agrégation des positionnements individuels sur chaque proposition permet d'identifier facilement la proposition à laquelle les personnes adhèrent le plus. L'utilisation de mentions standardisées, l'évaluation indépendante de chaque proposition et l'anonymat du vote permettent de réduire certains bruits (variabilité aléatoire) et certains biais (distorsion systématique). Ces caractéristiques contribuent à protéger des votes stratégiques et à faire émerger une forme de sagesse collective lors des décisions.

Ce processus de décision permet de voter plus démocratiquement et plus sagement en permettant aux participant·es de s'exprimer plus précisément sur les propositions grâce à six mentions. Chaque proposition est évaluée indépendamment des autres en utilisant des mots, des mentions, permettant de la qualifier : **excellente, très bien, bien, passable, insuffisante, non souhaitable**. Le résultat du scrutin informe avec précision sur ce que pensent les participant·es de chaque proposition. Il permet aussi de les départager en utilisant la mention majoritaire située au milieu entre les mentions les plus favorables et les mentions les moins favorables.

Le jugement majoritaire permettant d'identifier « la » meilleure proposition pour l'ensemble du groupe. Pour cela, il est important que les propositions sur lesquelles porte la décision soient suffisamment précises, les propositions devraient être formulées de sorte qu'une seule d'entre elles puisse être retenue. Cela peut impliquer de créer des propositions avec des variantes. Par exemple, un jugement majoritaire portant sur une proposition A avec variante 1, 2, 3, et une proposition B avec des variantes 1 et 2 donneraient 5 propositions sur lesquelles voter, les propositions A1, A2, A3, B1 et B2. De la sorte, le processus permet d'identifier celle qui est la meilleure. Si la meilleure mention majoritaire ne

dépasse pas le « Insuffisant », le groupe est invité à reprendre l'exploration pour identifier d'autres possibilités.

Lorsqu'une prise de décision implique un grand groupe de personnes aux valeurs hétérogènes, il peut être judicieux de finaliser un processus collectif avec une décision par jugement majoritaire. Le jugement majoritaire est particulièrement intéressant pour les processus participatifs au sein des organisations et pour les processus de démocratie participative. Il propose une amélioration significative de la qualité des systèmes de votes et permet de mieux mobiliser la sagesse collective des membres ou des citoyen·nes. Permettant de recueillir de très nombreux votes, il peut être particulièrement pertinent pour des décisions stratégiques pour le bon fonctionnement de l'ensemble d'une organisation ou d'une commune. En conjonction avec la consultation par résonance majoritaire qui peut lui préparer le terrain, il permet de décider ensemble sur des éléments variés, tels que des décisions stratégiques sur de grands projets, des aménagements de quartier ou de locaux, des choix de programmation culturelle, et pour des projets de transition écologique et sociale.

ORIGINES HISTORIQUES

Le mode de scrutin par jugement majoritaire a été conçu en 2007 par deux mathématiciens directeurs de recherche au CNRS, M. Balinski et R. Laraki. Cette méthode répond aux quatre exigences d'Arrow : universalité, non-dictature, unanimité, indépendance des options non pertinentes. Pour cela, ils sont partis du principe qu'il fallait permettre aux participant·es de mieux s'exprimer. Ainsi, ils ne demandent plus aux participant·es de comparer ou classer les propositions entre elles, mais simplement d'évaluer chaque proposition indépendamment des autres propositions. Il s'agit simplement de donner son avis sur chaque proposition.

IMPORTANCE DU LANGAGE ET SYSTÈME DE MENTIONS

Pour que cela fonctionne, il est important de commencer par établir un langage commun. Il pourrait être tentant d'utiliser un système de points, en même temps, les notes n'ont pas la même signification pour tout le monde. Étant donné que l'adhésion des participant·es pour une proposition n'est pas une grandeur physique mesurable, la transformer en chiffres n'a que peu de sens. Balinski et Laraki ont plutôt choisi d'utiliser l'information telle qu'elle est donnée par les participant·es. En l'occurrence, si des participant·es disent d'une proposition qu'elle est « excellente » ou « non souhaitable », alors Balinski et Laraki diront de cette proposition qu'elle est « excellente » ou « non souhaitable ». Il est désormais possible de voter avec des mots.

Pour cela, il est important d'utiliser des termes compris, le plus possible, de la même façon par toutes les personnes, c'est ce que nous nommons les « mentions ». Les mentions « excellente, très bien, bien, passable, insuffisante et non souhaitable » permettent de qualifier chacune des propositions.

Ce système de mentions offre deux avantages significatifs. D'une part, il permet à chacun·e d'exprimer son opinion de façon beaucoup plus nuancée qu'un simple « pour » ou « contre », en donnant une intensité à son adhésion ou à son rejet. D'autre part, il rend le résultat du vote plus lisible et légitime, en faisant clairement ressortir la proposition qui suscite le plus d'enthousiasme.

Dans certains contextes spécifiques, notamment quand les participant·es manquent d'informations sur certaines propositions, une variante à sept mentions peut être utilisée en ajoutant la possibilité de signifier « pas d'avis ». Toutefois, l'échelle à six niveaux reste à privilégier, lorsque nous souhaitons que les participant·es prennent position.

*La démocratie n'est pas tant
un compte des voix
qu'un compte des arguments.*

Condorcet

PROCESSUS DE VOTE

Pour voter, il suffit d'attribuer une mention à chacune des propositions. Chaque proposition est évaluée indépendamment des autres propositions, il est donc possible d'attribuer la même mention à plusieurs propositions. Les votes sont anonymes.

BULLETINS

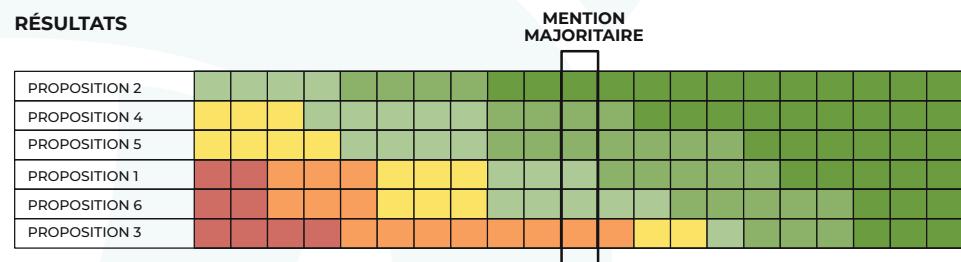
	NON SOUHAITABLE	INSUFFISANTE	PASSABLE	BIEN	TRÈS BIEN	EXCELLENTE
PROPOSITION 1	x					
PROPOSITION 2						x
PROPOSITION 3		x				
PROPOSITION 4				x		
PROPOSITION 5						x
PROPOSITION 6					x	

ASSEMBLAGE DES VOIX ET MENTION MAJORITAIRE

Une fois les votes exprimés, les mentions données à chacune des propositions sont regroupées puis classées dans l'ordre en partant des mentions les plus favorables à droite vers les mentions les moins favorables à gauche. Cette agrégation des votes fournit ce qui est appelé le « profil de préférence » de la proposition. À partir des profils de préférences, il est déjà possible de dire de chaque proposition si elle est appréciée ou non par les participant·es.

La mention située au milieu, entre les mentions les plus favorables et les mentions les moins favorables est appelée « mention majoritaire ». Pour chaque proposition, il est possible de dire que la majorité des participant·es pensent qu'elle est au moins « X », X étant une des six mentions.

RÉSULTATS



RÉSULTAT

Pour obtenir le résultat du scrutin, il suffit de comparer les mentions majoritaires des différentes propositions et d'identifier la proposition ayant la meilleure mention majoritaire. Cette dernière doit cependant être à minima « passable » pour que la décision soit validée. Si elle est « insuffisante ou non souhaitable », cela implique de chercher de nouvelles propositions.

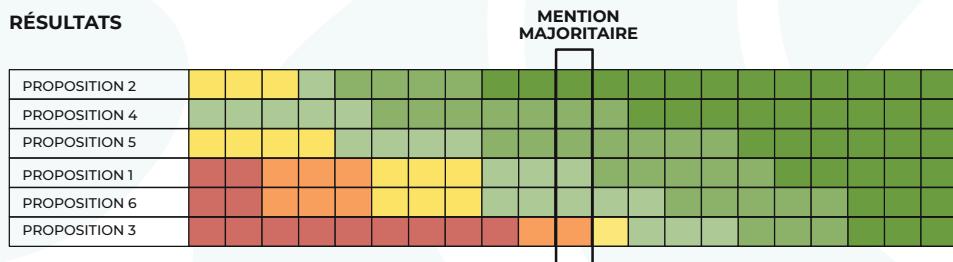
Si plusieurs propositions sont à égalité avec la même mention majoritaire, il est possible de les départager :

- En identifiant, vers la gauche, celle qui maintient le plus longtemps la mention majoritaire.
- En cas de nouvelle égalité, en identifiant celle qui maintient le plus longtemps la mention de qualité inférieure. Exemple : si la mention majoritaire était « très bien », la mention de qualité inférieure est « bien ».
- Ainsi de suite avec chaque mention de qualité inférieure, s'il y a besoin.

Si les propositions sont à égalité complète sur la gauche, il est possible de les départager :

- En partant de la droite, en identifiant celle qui a la meilleure mention.
- En cas de nouvelle égalité, en identifiant, vers la gauche, celle qui maintient le plus longtemps la mention.
- En cas de nouvelle égalité, en identifiant, vers la gauche, celle qui maintient le plus longtemps la mention de qualité inférieure. Exemple : si la mention majoritaire était « excellente », la mention de qualité inférieure est « très bien ».
- Ainsi de suite avec chaque mention de qualité inférieure, s'il y a besoin.

Les propositions sont ainsi toujours départagées de sorte qu'un maximum de participant·es soutient la décision. Cette méthode permet d'identifier la proposition qui mobilise le plus d'adhésion parmi les participant·es.



Au-delà de la proposition retenue, il est possible d'observer si la décision est complètement consensuelle. Avec des mentions allant uniquement de « bien à excellente », il est possible de considérer que « toutes les personnes sont pour » la proposition et que le résultat est un consensus. Avec des mentions n'allant pas en dessous de « passable », il est possible de considérer que « personne n'est contre » la proposition et que le résultat est un consentement. Avec des mentions « non souhaitable et insuffisant », il est possible de considérer que « des personnes sont contre » la proposition et qu'il a des objections.

IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DES PROPOSITIONS

La qualité des résultats d'un jugement majoritaire est fortement dépendante de la qualité des propositions. En fonction des enjeux et de la complexité du scrutin, il est important de prendre soin de la préparation des propositions. Cela peut notamment passer par des consultations préliminaires.

L'opinion de la majorité n'est pas toujours juste, mais c'est la seule façon que nous avons trouvée pour vivre ensemble.

Thomas Jefferson

PROCESSUS DE DÉCISION PAR JUGEMENT MAJORITAIRE

FORMAT TYPE ET OPTIONS

La décision par jugement majoritaire peut se pratiquer avec des groupes allant de 3 personnes jusqu'à plusieurs milliers. Le processus peut être très rapide, de 5 à 10 minutes, sur des scrutins simples en petit groupe. Sur des scrutins plus complexes ou avec de grands groupes, cela peut prendre jusqu'à 1 heure. Au-delà du processus de base, le jugement majoritaire peut se dérouler de deux manières différentes selon le contexte et les besoins.

PROCESSUS FERMÉ

Lorsque le jugement majoritaire est fermé, les propositions sur lesquelles il est possible de voter sont définies à l'avance par les personnes qui organisent le scrutin. Les participant·es ne peuvent pas faire de propositions complémentaires. Le jugement majoritaire fermé est intéressant dans de grands groupes pour lesquels une ouverture à de nouvelles propositions, pendant le processus, prendrait trop de temps. Lorsqu'une petite équipe prépare les propositions, il est intéressant de consulter plus ouvertement les participant·es en amont afin de préparer les propositions sur lesquelles il sera possible de voter. Le jugement majoritaire fermé peut permettre de converger et de conclure une série de réflexions collectives.

PROCESSUS OUVERT

Lorsque le jugement majoritaire est ouvert, les participant·es peuvent faire des propositions. Le jugement majoritaire ouvert peut produire des propositions et des décisions plus créatives et plus pertinentes pour le système-groupe.

Le choix entre ces deux options dépend principalement de la taille du groupe, du temps disponible et du niveau de participation souhaité. Un scrutin ouvert peut générer de nombreuses propositions, ce qui peut fortement impacter la longueur du processus. Dans tous les cas, il est important que le format choisi soit clairement communiqué aux participant·es dès le début du processus.

ÉTAPES DU PROCESSUS

1. Présentation du contexte
2. Présentation des propositions
3. Questions de clarification
4. Vote décisionnel
5. Résultat

Présentation du contexte - 1 à 5 minutes

Le processus commence par une présentation du contexte par la personne qui organise la décision par jugement majoritaire, notamment pour préciser : si le jugement majoritaire est ouvert ou fermé, le positionnement de cette décision dans la démarche plus globale, l'impact potentiel de la décision et les parties prenantes concernées.



Questions-cadres

À la personne qui organise le jugement majoritaire : *Peux-tu nous présenter le contexte de cette décision, en précisant s'il s'agit d'un jugement majoritaire ouvert ou fermé, le positionnement de cette décision dans la démarche plus globale, son impact potentiel et les parties prenantes concernées ?*

Présentation des propositions - 1 à 15 minutes

S'en suit la présentation des propositions portées par la personne qui organise la décision par jugement majoritaire.



Questions-cadres

À la personne qui organise le jugement majoritaire : *Quelles sont les propositions sur lesquelles nous allons pouvoir voter ?*

Lors d'un jugement majoritaire ouvert, après avoir répondu aux premières questions de clarification, aux participant·es, en parole libre : *Est-ce qu'il y a d'autres propositions et si oui, lesquelles ?*

Questions de clarification - 0 à 30 minutes

Une étape de clarification permet de s'assurer que les participant·es comprennent bien le contexte et les propositions. Il peut être intéressant de questionner le contexte, les propositions, ce qui les motive, ce que certains mots des propositions signifient. Il est possible que la personne n'ait pas de réponse à certaines des questions.



Il est assez courant que des personnes donnent leur avis lors de cette étape, elles pensent parfois poser une question de clarification, mais au final, il n'y a pas de question. Une question se reconnaît par la possibilité d'y répondre. Lors d'un jugement majoritaire ouvert, après une première série de questions de clarification, les participant·es ont l'opportunité de faire des propositions complémentaires et de poser de nouvelles questions de clarification avant de passer à l'étape suivante.

Questions-cadres, affirmation et recadrage

Aux participant·es, en parole libre : *Avez-vous une ou plusieurs questions pour bien comprendre le contexte de ce jugement majoritaire et les propositions ?*

À la personne qui organise le jugement majoritaire ou qui porte la proposition : *Peux-tu répondre à cette question ? Tu peux aussi répondre que ce n'est pas spécifié.*

À la personne qui a posé la question : *Est-ce que cela répond à ta question ?*

Si une personne exprime un avis : *Je vous rappelle que nous en sommes aux questions de clarification et chacun·e aura l'occasion d'exprimer son avis à l'étape suivante en votant. Une question se reconnaît par la possibilité d'y répondre.*

S'il n'y a pas de question ou qu'elle n'est pas clairement formulée : *Quelle est ta question ?*

Vote décisionnel - 2 à 15 minutes

Les participant·es passent à un vote décisionnel et se positionnent sur chacune des propositions en leur donnant une des mentions : excellente, très bien, bien, passable, insuffisante, non souhaitable.

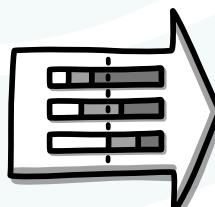


Affirmations-cadres

Aux participant·es : *Je vous invite maintenant à voter en vous positionnant sur chacune des propositions. Indiquez pour chacune d'entre elle, si la proposition vous semble : excellente, très bien, bien, passable, insuffisante ou non souhaitable. Je vous invite à mettre du contraste dans vos réponses.*

Résultat - 1 à 2 minutes

Une fois que chacun·e a voté, les mentions majoritaires sont identifiées pour chaque proposition et comparées entre elles pour déterminer la proposition retenue. La décision est adoptée, sauf si aucune proposition n'obtient une mention majoritaire supérieure à « insuffisant ».



Affirmations-cadres

Aux participant·es : *Voici la proposition qui est retenue. Cette proposition a obtenu la meilleure mention majoritaire avec la mention « X ».*

Le vote est l'arme la plus puissante jamais conçue que l'on puisse utiliser sans permis.

Louis L'Amour

COMPARAISON DES MODES DE SCRUTIN

Différencier et évaluer les 10 principaux modes de scrutin

Les recherches scientifiques en théorie du vote ont permis d'étudier en profondeur une dizaine de modes de scrutin. Le jugement majoritaire se distingue comme l'un des plus performants, suivi par la méthode de Condorcet, le vote par approbation et le vote préférentiel. Viennent ensuite le vote par valeur, la méthode Borda et le vote cumulatif qui, bien qu'intéressants dans leurs approches, s'avèrent plus sensibles aux votes stratégiques. En bas du classement se trouvent le vote par notation, le vote à deux tours et le vote à la majorité simple, ce dernier étant pourtant le plus répandu malgré ses nombreuses faiblesses. Ce classement est basé sur plusieurs critères : la résistance aux manipulations, la capacité à refléter les préférences réelles du groupe, la facilité de mise en œuvre et la qualité des résultats produits.



COMPARAISON DES MODES DE SCRUTIN

Différencier et évaluer les 10 principaux modes de scrutin

JUGEMENT MAJORITY

Balinski et Laraki - 2007

- + Bon équilibre entre précision et facilité d'utilisation.
- + Expression nuancée des préférences individuelles.
- + Reflet précis de l'intelligence collective.
- + Forte résistance aux votes stratégiques.

MÉTHODE DE CONDORCET

Condorcet - 1785

- + Identifie la proposition la plus consensuelle.
- + Comparaison systématique des propositions 2 à 2.
- + Grande robustesse mathématique.

- Peut parfois produire des cycles sans résultat clair.

VOTE PAR APPROBATION

Brams et Fishburn - 1977

- + Simplicité de mise en œuvre.
- + Identifie bien les propositions consensuelles.
- + Bonne résistance aux votes tactiques.

- Moins nuancé que les deux premiers.

VOTE PRÉFÉRENTIEL

VOTE ALTERNATIF

Ware - 1871

- + Bonne représentation des choix collectifs.
- + Classement complet des préférences.
- + Élimination progressive des propositions les moins soutenues.

- - Complexe quand il y a beaucoup de propositions.

VOTE PAR VALEUR OU NOTE

Origines anciennes

Formalisé vers 1970

- + Facile à comprendre.
- + Permet une évaluation nuancée.

- - Sensible aux votes stratégiques.
- - Résultats parfois peu représentatifs.

MÉTHODE BORDA

De Borda - 1770

- + Tentative de classement pondéré.
- + Prise en compte de l'ordre des préférences.

- Résultats parfois contre-intuitifs.
- - Vulnérable aux manipulations.

VOTE CUMULATIF

Utilisé vers 1850

- + Simple à comprendre.
- + Expression possible de l'intensité des préférences.

- - Facilement manipulable.
- - Résultats peu fiables.

VOTE PAR NOTATION

Origines anciennes

- + Très intuitif.
- + Facile à mettre en œuvre.

- - Vulnérable aux manipulations.
- - Peut produire des résultats peu représentatifs.

VOTE À DEUX TOURS

Antiquité

- + Familiar pour la plupart des personnes.
- + Facile à mettre en œuvre.

- - Encourage le vote stratégique utile.
- - Ne reflète pas bien les préférences réelles.

VOTE À LA MAJORITY SIMPLE

Antiquité

- + Simple à comprendre.
- + Facile à mettre en œuvre.

- - Très vulnérable aux votes stratégiques.
- - Produit souvent des résultats peu représentatifs.

VARIANTE

Identification de plusieurs meilleures propositions

Lors d'une décision par jugement majoritaire, il est possible de définir à l'avance le nombre de propositions qui seront retenues, par exemple les 3 ou les 5 meilleures.

RÔLE MÉMOIRE

Dynamiser le rôle mémoire lors d'une décision par jugement majoritaire

Lors de ce processus, le rôle mémoire soutient le rôle facilitation en prenant en charge la gestion du logiciel de jugement majoritaire et la prise de notes.

EN AMONT OU LORS DU PROCESSUS

1. Il crée et paramètre le scrutin sur le logiciel.
2. S'il y en a, il intègre la description, la question et les propositions.
3. Il prépare le matériel nécessaire à l'affichage pour les participant·es.

LORS DU PROCESSUS

1. Lors de l'étape « Présentation du contexte », il affiche le scrutin : la description et la question.
2. Lors de l'étape « Présentation des propositions », il affiche les propositions et prend note des nouvelles propositions si le scrutin est ouvert.
3. Lors de l'étape « Questions de clarification », il prend éventuellement note des précisions, si cela a du sens pour les participant·es, en veillant à ce que la prise de note corresponde précisément à ce qui a été répondu.
4. Lors de l'étape « Vote décisionnel », il démarre le scrutin et fournit un lien de vote aux participant·es : QR code, lien internet, code de vote, etc.
5. Lors de l'étape « Évaluation des résultats », il clôture le scrutin et affiche les résultats.
6. Si besoin, il transmet les résultats aux personnes concernées.

UTILISATION EN ÉCOCRATIE

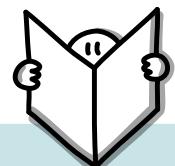
Utiliser le jugement majoritaire en Écocratie

Dans la palette de processus décisionnels de l'Écocratie, la décision par jugement majoritaire occupe une place spécifique. Nous la réservons uniquement pour les contextes de décisions où les autres processus ne sont pas pertinents, typiquement dans des contextes impliquant de grands groupes aux valeurs potentiellement hétérogènes ou sur des décisions relatives aux préférences

personnelles (goûts et couleurs). Malgré ces nombreuses qualités, la décision par jugement majoritaire n'est jamais une des modalités standards de l'Écocratie, mais plutôt un processus complémentaire utilisable, faute de mieux. Par contre, sa variante consultative, la consultation par résonance majoritaire, est un des processus majeurs.

POINTS CLÉS À RETENIR

- Le jugement majoritaire permet une évaluation nuancée de chaque proposition via 6 mentions : excellente, très bien, bien, passable, insuffisante, non souhaitable.
- L'évaluation indépendante de chaque personne et l'anonymat du vote contribuent à réduire certains biais et à faire émerger l'intelligence collective.
- La mention majoritaire, la médiane entre les mentions les plus favorables et les moins favorables, révèle le positionnement collectif pour chaque proposition.
- La proposition retenue est celle qui a la meilleure mention majoritaire, celle-ci doit être au minimum « passable ». Si aucune proposition ne dépasse « passable », de nouvelles propositions sont nécessaires.
- La qualité du résultat dépend fortement de la pertinence des propositions initiales.
- Le processus est particulièrement adapté aux grands groupes et aux décisions démocratiques. Il est plus fiable que les autres modes de scrutin, car il :
 - Résiste mieux aux votes stratégiques.
 - Reflète plus fidèlement les opinions individuelles et collectives.
 - Permet une expression nuancée des préférences et des rejets.



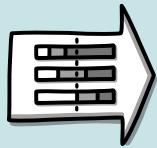
POUR ALLER PLUS LOIN

Surowiecki J. 2008. *La Sagesse des foules : Exploration des mécanismes de l'intelligence collective dans les décisions de groupe*

Servan-Schreiber E. 2018. *Supercollectif : la nouvelle puissance de nos intelligences*

Site internet : jm.instantz.org

Site internet : mieuxvoter.fr



DÉCISION PAR JUGEMENT MAJORITAIRE

Prendre une décision collective basée sur les préférences



Présentation du contexte

Présenter le **contexte**, la démarche globale, son impact et les parties prenantes



Présentation des propositions

Présenter les **propositions** sur lesquelles il sera possible de voter



Questions de clarifications

Poser autant de **questions** que nécessaire pour bien comprendre les propositions



Vote décisionnel

Présentation du **résultat** aux participant·es



Résultat

Vote décisionnel et **anonyme** sur les propositions

La décision est *prise*



DÉCISION PAR JUGEMENT MAJORITAIRE

Prendre une décision collective basée sur les préférences

Nombre de personnes : 3 à plusieurs milliers
 Durée : 5 minutes à 1 heure



Présentation du contexte - 1' à 5'

- À la personne qui organise le jugement majoritaire :
Peux-tu nous présenter le contexte de cette décision, en précisant s'il s'agit d'un jugement majoritaire ouvert ou fermé, le positionnement de cette décision dans la démarche plus globale, son impact potentiel et les parties prenantes concernées ?



Présentation des propositions - 1' à 15'

- À la personne qui organise le jugement majoritaire :
Quelles sont les propositions sur lesquelles nous allons pouvoir voter ?
- Lors d'un jugement majoritaire ouvert, après avoir répondu aux premières questions de clarification, aux participant·es, en parole libre : *Est-ce qu'il y a d'autres propositions et si oui, lesquelles ?*



Questions de clarification - 0' à 30'

- Aux participant·es, en parole libre : *Avez-vous une ou plusieurs questions pour bien comprendre le contexte de ce jugement majoritaire et les propositions ?*
- À la personne qui organise le jugement majoritaire ou qui porte la proposition : *Peux-tu répondre à cette question ? Tu peux aussi répondre que ce n'est pas spécifié.*
- À la personne qui a posé la question : *Est-ce que cela répond à ta question ?*
- Si une personne exprime un avis : *Je vous rappelle que nous en sommes aux questions de clarification et chacun·e aura l'occasion d'exprimer son avis à l'étape suivante en votant. Une question se reconnaît par la possibilité d'y répondre.*
- S'il n'y a pas de question ou qu'elle n'est pas clairement formulée : *Quelle est ta question ?*



Vote décisionnel - 2' à 15'

- Aux participant·es : *Je vous invite maintenant à voter en vous positionnant sur chacune des propositions. Indiquez pour chacune d'entre elle, si la proposition vous semble : excellente, très bien, bien, passable, insuffisante ou non souhaitable. Je vous invite à mettre du contraste dans vos réponses.*



Résultat - 1' à 2'

- Aux participant·es : *Voici la proposition qui est retenue. Cette proposition a obtenu la meilleure mention majoritaire avec la mention « X ».*

La décision est *prise*



PRÉSENCE ACTIVE

Gouvernance et facilitation
pour des organisations
vivantes & régénératives

presence-active.org